



PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

PREFECTURE

DIRECTION DU CONTRÔLE, DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Bureau des Contrôles de Légalité et budgétaire

Affaire suivie par : M. RICHARD

Ref : PA

Tel : 04.50.33.60.47

Fax du service : 04.50.33.64.75

Mel : collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

Anney, le 11 mai 2010

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

M. le Président du Conseil Général
Mmes et MM. les Maires du Département
Mmes et MM. les présidents des Etablissements Publics de
Coopération Intercommunale

En communication à :
MM. les Sous-Préfets d'arrondissement
M. le Trésorier Payeur Général de la Haute-Savoie
M. le Président du centre de gestion de la Fonction publique
territoriale de la Haute-Savoie

SIGNALE

CIRCULAIRE N°2010-30

Cette circulaire peut être consultée sur le site Internet :
www.haute-savoie.pref.gouv.fr
à la rubrique "collectivités locales" puis "circulaires préfectorales"

Objet : Départementalisation du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire dans le département.

La présente circulaire précise le nouveau schéma d'organisation du service en charge du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, et les conséquences pratiques pour l'ensemble des collectivités territoriales du département.

Dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques, le conseil de modernisation des politiques publiques a défini en juin 2008, les axes d'orientations stratégiques de la nouvelle organisation de l'administration départementale de l'Etat.

Parallèlement au regroupement des services déconcentrés au sein de trois grandes directions départementales, il a prescrit une réorganisation des services préfectoraux en charge du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, qui vise à centraliser cette activité.

Cette départementalisation sera mise place en Haute-Savoie le 17 mai 2010. Le sous-préfet d'arrondissement sera toujours l'interlocuteur des maires et des présidents d'Etablissements publics de coopération intercommunale. D'un point de vue pratique, cette nouvelle organisation aura les conséquences suivantes dans les domaines du conseil, du contrôle juridique et financier :

1- Aucune incidence sur le lieu ou site de transmission des actes

Dans le cadre de l'obligation de transmission de leurs actes dans les services préfectoraux, les collectivités locales continuent d'adresser leurs délibérations, arrêtés et autres documents à leur sous-préfecture d'arrondissement de rattachement.

Cette remarque vaut aussi bien pour les actes transmis sur support papier que par le processus de télétransmission ACTES. Il en résulte que toute demande de renseignement quant à la réception d'un acte, s'effectue comme habituellement auprès de la sous-préfecture compétente.

En matière d'urbanisme, je vous invite à consulter la circulaire préfectorale n°2010-4 du 22 janvier 2010 qui rappelle les modalités spécifiques de transmission de ces documents.

2-En ce qui concerne le conseil juridique, financier et les contrôles de légalité et budgétaire

La nouvelle organisation du contrôle et du conseil se concrétise par la constitution d'un réseau de collaborateurs performants qui travailleront en cohérence à l'échelle du département, au sein de la Direction du contrôle, des relations avec les collectivités locales et des affaires européennes (DCRCL-AE).

Vous trouverez ci-après un tableau vous indiquant les agents en charge des dossiers leurs domaines d'attribution, avec leurs coordonnées .

Par ailleurs, je vous rappelle que dans la mesure du possible, vous devez prendre en priorité l'attache:

- d'une part du poste comptable de rattachement en cas de question technique relative à la comptabilité publique (exemples: problèmes d'imputation, ICNE ...)
- d'autre part du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour une question relevant du statut et problèmes connexes des fonctionnaires territoriaux.

Plus généralement et dans l'intérêt de tous, je souhaite que la mise en place de ce dispositif soit fructueuse et ne modifie en rien les relations de confiance et d'efficacité qui lient les services des collectivités territoriales et les services de l'Etat dans le département, l'objectif principal est d'améliorer le service rendu.

Mme Lefèvre, directrice, tel 04 50 33 61 53, mel dominique.lefevre@haute-savoie.pref.gouv.fr, et M. Richard chef de bureau, tel 04 50 33 60 47, mel lionel.richard@haute-savoie.pref.gouv.fr sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

LE PREFET

SIGNE

Jean -Luc VIDELAINE

organisation des contrôles et du conseil juridique dans les domaines de légalité et budgétaire à compter du 10 mai 2010

niveau préfectoral

<i>Jean-Luc VIDELAINE, préfet</i>			
<i>Jean-François RAFFY, secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy</i> 04 50 33 61 32 <i>mel jean-francois.raffy@haute-savoie.gouv.fr</i>	<i>Gérard DEROUIN, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville</i> 04 50 97 83 68 <i>mel gerard.derouin@haute-savoie.gouv.fr</i>	<i>Gérard PEHAUT, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien</i> 04 50 35 37 08 <i>mel gerard.pehaut@haute-savoie.gouv.fr</i>	<i>Jean-Yves MORACCHINI, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon</i> 04 50 81 15 78 <i>mel jean-yves.moracchini@haute-savoie.gouv.fr</i>

niveau technique et expertise

<i>Dominique LEFEVRE, directrice du contrôle, des relations avec les collectivités locales et des affaires européennes (DCRCL-AE) 04 50 33 61 53</i>						
<i>Lionel RICHARD, chef du bureau des contrôles de légalité et budgétaire 04 50 33 60 47</i>						
	commande publique	délégation de service public	budget et fiscalité	fonctionnement général des municipalités <small>(dont fonction publique territoriale)</small>	intercommunalité	télétransmission
arrondissement d'Annecy	<i>FERLIN Karine 04 50 33 60 52</i>	<i>COLLINET Vivian 04 50 97 83 84</i>	<i>JACQUET-VIALLET Sévrine 04 50 33 60 94</i>	<i>SZEMRO Dominique 04 50 33 64 78</i> <i>ROUAT Caroline 04 50 33 60 48</i>	<i>LIEUPOZ Catherine 04 50 33 60 89</i> <i>(+ centralisation des dossiers de création et suivi des EPCI à fiscalité propre à Annecy)</i>	<i>JUTTEL Stéphanie, administrateur et suivi des conventions et gestion du bureau d'ordre Annecy 04 50 33 60 54</i>
arrondissement de Bonneville	<i>COLLINET Vivian 04 50 97 83 84</i> <i>RACAUD Catherine 04 50 97 83 83</i>	<i>COLLINET Vivian 04 50 97 83 84</i>	<i>VAN BAAL Karine 04 50 97 83 76</i>	<i>COLLINET Vivian 04 50 97 83 84</i> <i>RACAUD Catherine 04 50 97 83 83</i>	<i>COLLINET Vivian 04 50 97 83 84</i> <i>RACAUD Catherine 04 50 97 83 83</i>	<i>RACAUD Catherine 04 50 97 83 83</i>
arrondissement de Saint-Julien	<i>LASSABLIERE Karine 04 50 35 37 88</i>	<i>COLLINET Vivian 04 50 97 83 84</i>	<i>DI MANNO Christelle 04 50 81 15 80</i>	<i>LASSABLIERE Karine 04 50 35 37 88</i> <i>WORONOWSKI Dominique 04 50 35 37 07</i>	<i>WORONOWSKI Dominique 04 50 35 37 07</i>	<i>LASSABLIERE Karine 04 50 35 37 88</i>
arrondissement de Thonon	<i>ROLLET Monique 04 50 81 15 63</i>	<i>COLLINET Vivian 04 50 97 83 84</i>	<i>DI MANNO Christelle 04 50 81 15 80</i>	<i>ROLLET Monique 04 50 81 15 63</i> <i>PROUTEAU David 04 50 81 15 77</i>	<i>PROUTEAU David 04 50 81 15 77</i>	<i>BERNIER Stéphanie 04 50 81 15 82</i>

pour nous contacter, adressez votre courriel à l'adresse suivante
collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr

organisation des contrôles et du conseil juridique dans les domaines de légalité et budgétaire à compter du 17 mai 2010

niveau préfectoral

<i>Jean-Luc VIDELAINE, préfet</i>			
<i>Jean-François RAFFY, secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy</i> 04 50 33 64 30 <i>mel jean-francois.raffy@haute-savoie.gouv.fr</i>	<i>Gérard DEROUIN, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville</i> 04 50 97 83 68 <i>mel gerard.derouin@haute-savoie.gouv.fr</i>	<i>Gérard PEHAUT, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien</i> 04 50 35 37 08 <i>mel gerard.pehaut@haute-savoie.gouv.fr</i>	<i>Jean-Yves MORACCHINI, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon</i> 04 50 81 15 78 <i>mel jean-yves.moracchini@haute-savoie.gouv.fr</i>

niveau technique et expertise

<i>Dominique LEFEVRE, directrice du contrôle, des relations avec les collectivités locales et des affaires européennes (DCRCL-AE) 04 50 33 61 53</i>						
<i>Lionel RICHARD, chef du bureau des contrôles de légalité et budgétaire 04 50 33 60 47</i>						
	commande publique	délégation de service public	budget et fiscalité	fonctionnement général des municipalités <small>(dont fonction publique territoriale)</small>	intercommunalité	télétransmission
arrondissement d'Annecy	<i>FERLIN Karine</i> 04 50 33 60 52	<i>COLLINET Vivian</i> 04 50 97 83 84	<i>JACQUET-VIALLET Sévrine</i> 04 50 33 60 94	<i>SZEMRO Dominique</i> 04 50 33 64 78 <i>ROUAT Caroline</i> 04 50 33 60 48	<i>LIEUPOZ Catherine</i> 04 50 33 60 89 <i>(+ centralisation des dossiers de création et suivi des EPCI à fiscalité propre à Annecy)</i>	<i>JUTTEL Stéphanie, administrateur et suivi des conventions et gestion du bureau d'ordre Annecy</i> 04 50 33 60 54
arrondissement de Bonneville	<i>COLLINET Vivian</i> 04 50 97 83 84 <i>RACAUD Catherine</i> 04 50 97 83 83	<i>COLLINET Vivian</i> 04 50 97 83 84	<i>VAN BAAL Karine</i> 04 50 97 83 76	<i>COLLINET Vivian</i> 04 50 97 83 84 <i>RACAUD Catherine</i> 04 50 97 83 83	<i>COLLINET Vivian</i> 04 50 97 83 84 <i>RACAUD Catherine</i> 04 50 97 83 83	<i>RACAUD Catherine</i> 04 50 97 83 83
arrondissement de Saint-Julien	<i>LASSABLIERE Karine</i> 04 50 35 37 88	<i>COLLINET Vivian</i> 04 50 97 83 84	<i>DI MANNO Christelle</i> 04 50 81 15 80	<i>LASSABLIERE Karine</i> 04 50 35 37 88 <i>WORONOWSKI Dominique</i> 04 50 35 37 07	<i>WORONOWSKI Dominique</i> 04 50 35 37 07	<i>LASSABLIERE Karine</i> 04 50 35 37 88
arrondissement de Thonon	<i>ROLLET Monique</i> 04 50 81 15 63	<i>COLLINET Vivian</i> 04 50 97 83 84	<i>DI MANNO Christelle</i> 04 50 81 15 80	<i>ROLLET Monique</i> 04 50 81 15 63 <i>PROUTEAU David</i> 04 50 81 15 77	<i>PROUTEAU David</i> 04 50 81 15 77	<i>BERNIER Stéphanie</i> 04 50 81 15 82

pour nous contacter, adressez votre courriel à l'adresse suivante
collectivites-locales@haute-savoie.pref.gouv.fr